



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 24 juin 2026

Présents | MM. Vincent GUIBERT, Olivier CAILLE et Mmes Chloë FAOUZI (point n°1), Dominique DANILO, Stéphanie DEGAS, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Maryse COUDRAIS, Marie-Chantal GUILLOT, Laurence HILLEREAU, représentants les associations.

Absente excusée ayant donné pouvoir

Mme Maryse MESLET

Mme Laurence HILLEREAU

Absents excusés

M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Florence RAYMOND AUGIER
Mme Shaïnon PLASSON
Mme Chloë FAOUZI (du point n°2 au 15)
Mme Karine VOLCLAIR

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Fanély MIARA PARNISARI, responsable de la Résidence Autonomie et des animations aînés,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 19 juin 2026, CASF, article R123-16

POINT N°12 – PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vincent GUIBERT, Vice-Président, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le départ en retraite d'un agent au sein du Service Autonomie à Domicile,

Considérant les besoins en ressources humaines pour les interventions au sein du Service Autonomie à Domicile,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

- De la modification ci-après au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} juillet 2026 :
 - Suppression d'1 poste, dans le cadre d'emploi d'agent social principal 1^{ère} classe, à 27/35^{ème}
 - Création d'un 1 poste dans le cadre d'emploi d'agent social principal 2^{ème} classe, à 32/35^{ème},

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

